



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le 17/10/2022
ID : 083-218300036-20221011-DCM2022_071-DE

Délibération N° 2022-071

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusés : Nadine MARION représentée par Fabien MICHEL,
Michel MANISCALCO représenté par Roland NARDELLI.

Absente : Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

DM N°2 BUDGET DE LA COMMUNE EXERCICE 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le Budget principal de la Commune pour l'exercice 2022 de la façon suivante :

Section d'Investissement		
Article/Chapitre	Désignation	Vote
021/021	Virement de la section de fonctionnement	19 248.80 €
10222/10	FCTVA	12 486.73 €
10226/10	Taxe d'aménagement	5 000.00 €
1323/13	Subventions départements	3 000.00 €
1326/13	Subventions autres EPL	28 689.30 €
1641/16	Emprunts en Euros	-103 167.00 €
Total Recettes Investissement		-34 742.17 €
21311/21	Constructions Hôtel de ville	11 000.00 €
21318/21	Constructions Autres bâtiments publics	-960.00 €
2138/21	Autres constructions	-38 621.09 €
2151/21	Réseaux de voirie	-9 544.00 €
21578/21	Autre matériel et outillage de voirie	1 423.04 €
2181/21	Installations générales agencements divers	-3 388.16 €
2184/21	Mobilier	5 348.04 €
Total Dépenses Investissement		-34 742.17 €

Section de Fonctionnement		
Article/Chapitre	Désignation	Vote
70611/70	Redevance ordures ménagères	500.00 €
70878/70	Remboursements par autres redevables	10 000.00 €
7088/70	Autres produits activité annexe	500.00 €
73223/73	FPIC Fonds national de péréquation	-2 732.00 €
7351/73	Taxe sur l'électricité	-10 000.00 €
7482/74	Compensation perte taxe additionnelle droits de mutation	74 694.04 €
752/75	Revenus des immeubles	4 000.00 €
775/77	Produits des cessions d'immobilisation	-45 500.00 €
7788/77	Produits exceptionnels divers	500.00 €
Total Recettes Fonctionnement		31 962.04 €
023/023	Virement à la section d'investissement	19 248.80 €
60621/011	Combustibles	2 000.00 €
60632/011	Fournitures de petit équipement	1 000.00 €
60633/011	Fournitures de voirie	-1 000.00 €
6064/011	Fournitures administratives	500.00 €
6068/011	Autres matières et fournitures	-2 500.00 €
6135/011	Locations mobilières	1 200.00 €
615221/011	Bâtiments publics	4 000.00 €
615228/011	Autres bâtiments	500.00 €
6156/011	Maintenance	-5 000.00 €
6228/011	Divers	-7 704.76 €
6232/011	Fêtes et cérémonies	2 000.00 €
6251/011	Voyages et déplacements	-1 000.00 €
6411/012	Personnel titulaire	4 000.00 €
6413/012	Personnel non titulaire	4 000.00 €
64168/012	Autres emplois d'insertion	1 000.00 €
6451/012	Cotisation à l'URSSAF	4 000.00 €
6453/012	Cotisations caisses retraite	500.00 €
6531/65	Indemnités élus	800.00 €
6533/65	Cotisations retraite élus	100.00 €
6534/65	Cotisations de sécurité sociale élus – part patronale	100.00 €
6541/65	Créances admises en non-valeur	1 000.00 €
6574/65	Subventions fonctionnement aux associations	3 218.00 €
Total Dépenses Fonctionnement		31 962.04 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les modifications du budget principal de la Commune exercice 2022 telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire :  Hugues MARTIN